

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 6 juin 2012 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
M. Denis Levesque, directeur général

CE-2012-704-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2012-705-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2012-706-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 30 MAI 2012

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 30 mai 2012, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2012-707-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 1^{er} mai 2012.
-

CE-2012-708-DEC DEMANDE / INSTALLATION / SIGNALISATION / VOIE DE SERVICE DE LA 640 / CHEMIN DES ANGLAIS / « FREINS MOTEURS DÉFENDUS SAUF EN CAS D'URGENCE »

ATTENDU le dépôt de la requête REQ-2012-707 demandant au Comité de circulation d'installer des pancartes plus imposantes (visibles) sur la voie de service de l'autoroute 640 par le chemin des Anglais et y inscrire « Freins moteurs défendus sauf en cas d'urgence » ;

ATTENDU QUE la voie de service de l'autoroute 640 est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2012-05-01/01 du Comité de circulation concernant une demande pour l'installation de pancarte plus imposantes sur la voie de service de l'autoroute 640 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de circulation, que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée afin de transmettre au ministère des Transports du Québec une demande écrite pour installer des pancartes plus imposantes et visibles sur la voie de service de l'autoroute 640 par le chemin des Anglais et y inscrire « Freins moteurs défendus sauf en cas d'urgence ».

CE-2012-709-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 1^{er} MAI 2012

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 1^{er} mai 2012, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE	DÉTAIL
CC-2012-05-01/03	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue Robinson, à l'intersection de la rue Rémillard ;
CC-2012-05-01/04	Installation de panneaux « stationnement interdit » sur la rue Lepage, du côté du parc de la courbe jusqu'à la rue Duplessis ;
CC-2012-05-01/06	Installation d'une traverse piétonnière avec la signalisation sur Grande Allée, à l'intersection de l'avenue du Terroir.

CE-2012-710-DEC MISE À JOUR NO 22 / ÉMISSION D'UNE NOUVELLE DIRECTIVE / DG. 4000.5 / PROCÉDURE RELATIVE À L'ÉVALUATION DES EMPLOIS DU PERSONNEL CADRE

ATTENDU le dépôt du feuillet de mise à jour numéro 22 et de la directive générale numéro DG. 4000.5 visant à établir les modalités applicables au processus d'évaluation des emplois du personnel cadre ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, Conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, et de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du feuillet de mise à jour numéro 22 et de la directive générale DG. 4000.5 concernant la procédure relative à l'évaluation des emplois du personnel cadre.

CE-2012-711-DEC NOMINATION / REPRÉSENTANT DE LA COURONNE NORD AU COMITÉ DE PILOTAGE / STRATEGIE DE MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DU GRAND MONTREAL / MRC LES MOULINS

ATTENDU la résolution du Conseil de la MRC Les Moulins tenue le 8 mai 2012 relativement à la nomination d'un représentant de la couronne nord au Comité de pilotage concernant la stratégie de mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la résolution mentionnée ci-dessus relativement à la nomination de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, lequel est désigné à titre de représentant de la couronne nord au

Comité de pilotage concernant la stratégie de mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

CE-2012-712-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 4 472 472,53\$ préparée le 31 mai 2012.
-

CE-2012-713-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 2 225 343,08\$ préparée le 31 mai 2012.
-

CE-2012-714-DEC DEMANDE DE RACHAT D'ANNÉES DE SERVICE AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES CADRES DE LA VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU l'article 12.03 du Protocole d'entente intervenue avec l'Association du personnel cadre de la Ville de Terrebonne qui prévoit que :

« Les participants au régime de retraite peuvent racheter des périodes de service antérieures à leur date d'adhésion au régime pour la période comprise entre la date d'embauche à la Ville et la date d'adhésion au régime après autorisation de la Ville. Les périodes visées sont celles correspondant à des périodes de non admissibilité à tout régime à la Ville (y compris un REER collectif) et qui n'ont jamais fait l'objet d'un processus de rachat de services. »

ATTENDU l'article 12.05 prévoit que *« Les délais pour se prévaloir des dispositions des articles 12.03 et 12.04 sont d'un an à compter de la signature du présent protocole, ou d'un an à compter de la date d'embauche ou de nomination pour les nouveaux participants. L'employé assume 100% du coût du rachat. »*

ATTENDU QUE neuf (9) cadres sont visés par les dispositions de l'article 12.03 ;

ATTENDU QUE la Direction des ressources humaines a mandaté la firme Optimum Actuaire et Conseillers inc. pour la production des relevés de rachat individuels et les hypothèses actuarielles à utiliser aux fins de la détermination du coût de rachat lesquels ont été établis et sont acceptables ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif accepte d'offrir à neuf (9) cadres la possibilité de racheter des années de service dans le Régime de retraite des cadres de la Ville de Terrebonne.

Que la Ville de Terrebonne rembourse au Comité de retraite, les honoraires actuariels découlant de cette demande, après vérification et approbation de la Direction des ressources humaines.

**CE-2012-715-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉ À LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE / DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé à la sécurité publique à la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, de nommer M. Gérard De Lasalle au poste de préposé à la sécurité publique à la Direction de la police, à compter du 11 juin 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2012-716-DEC NOMINATION / CONTREMAÎTRE / SERVICE DES
PARCS ET ESPACES VERTS / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'ouverture du poste de contremaître au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Michel Coulombe qui occupe ce poste sur une base contractuelle ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Michel Coulombe à titre de contremaître au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 7 juin 2012, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Michel Coulombe soit fixé à l'échelon 4 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2012-717-DEC NOMINATIONS ET TRANSFERTS DE PERSONNEL /
DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-578-REC autorisant l'augmentation des effectifs à temps complet de 24 nouveaux pompiers/officiers ;

ATTENDU QUE pour former une brigade de 48 permanents, celle-ci sera constituée de 12 lieutenants à temps complet (il manque à ce jour une candidature) ainsi que de 36 pompiers à temps complet provenant actuellement de 15 pompiers à temps complet, la réaffectation de 5 pompiers-préventionnistes qui ont choisis les postes de pompiers à temps complet offert et dont les postes sont abolis et de 16 nouveaux pompiers à temps partiel ;

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 258-05-2012 autorisant la signature de la lettre d'entente 2012-01 qui approuve les postes de « pompier » et « officier » à temps complet ainsi que les choix des assignations ;

ATTENDU QUE ces postes de « pompier » et « officier » à temps complet sont nécessaires à la bonne marche des opérations et qu'ils ont été autorisés par le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne lors de la signature de la convention collective le 11 août 2011 ;

ATTENDU QUE le pompier Alain Mousseau, pompier à temps complet actuellement, a annoncé son départ à la retraite le 22 décembre 2012 entraînant une vacance pour le 31 décembre prochain ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif entérine la nomination des pompiers à temps partiel et

pompiers-préventionnistes suivants au poste de « pompier à temps complet » et prenant effet le 31 décembre 2012 :

Raymond Dusseault	Richard Crevier	Martin Fortaich
Serge Rémillard	Martin Blondin	Mario Lord
Claude Galarneau	Dany Anglehart	François Levert
Pierre-Hugues Lafontaine	Yannick Geoffroy	Michel Gauthier
Guillaume Désormeaux	Yves Besner	Yvon Boudreau
Marc Charland	Steve Savaria	Steve Lavigne
Bruno Bélanger-Apezzato	Francis Jean	Charles Bourassa
Mathieu Roberge		

Que le Comité exécutif entérine la nomination des lieutenants à temps partiel suivants au poste de « lieutenant à temps complet » et prenant effet le 31 décembre 2012 :

Gérard Boutou	Éric Limoges	Éric Vaillancourt
Patrick Beauchamp	Sylvain Roy	Martin Malo
Robert Lachapelle		

**CE-2012-718-DEC EMBAUCHE / POMPIERS À TEMPS PARTIEL /
DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU QUE les effectifs autorisés par le Conseil municipal sont de 74 pompiers à temps partiel, incluant les lieutenants ;

ATTENDU QUE les effectifs actuels sont de 71 pompiers et qu'à partir du 31 décembre 2012, les effectifs passeront à 47 pompiers à temps partiel ;

ATTENDU QU'en fonction de la lettre d'entente numéro 2012-01 créant 24 nouveaux postes ainsi que la convention collective prévoyant l'ajout des postes de « pompier à temps complet » et qu'en date du 31 décembre prochain, 36 pompiers ainsi que 12 lieutenants à temps complet formeront une partie du service ;

ATTENDU QUE la coordonnatrice administrative a procédé à une étude d'assignation des quarts restants pour la couverture du territoire et le constat étant que près de 62% du personnel à temps partiel actuel est déjà pompier permanent dans une autre municipalité indiquant que le nombre de pompiers à temps partiel est insuffisant pour effectuer les quarts respectifs de garde en caserne, les remplacements des périodes de vacances des temps complets ainsi que les congés, maladies et compensatoires, résultant des nominations de permanence et de la hausse des effectifs en devoir dans chaque caserne ;

ATTENDU QU'une préparation de la relève est prévue et que l'embauche de pompiers à temps partiel constitue une mesure pour pallier aux problèmes et des nouvelles réalités du marché des temps complets en comparatif à la mise en place d'une gestion des heures supplémentaire qui est écartée présentement ;

ATTENDU QUE le mode de fonctionnement de la préparation de la relève en garde en caserne prend minimalement quatre (4) mois de préparatifs incluant le processus, l'induction et la formation adaptée ;

ATTENDU QU'un concours de recrutement (2012-06) pourrait se tenir à l'automne prochain en prévision de l'ajout des postes à temps complet en fin d'année ;

ATTENDU QU'aucune banque de candidat autant pompier qu'officier n'est disponible actuellement malgré les résultats du dernier concours INC 2011-01, pompier à temps partiel ;

ATTENDU QUE l'organigramme du service est actuellement de :

6 cadres
1 secrétaire
1 secrétaire (autorisée en prévention pour la fin de l'automne 2012)
15 pompiers à temps complet
4 lieutenants à temps complet
5 pompiers-préventionnistes
14 lieutenants à temps partiel
57 pompiers à temps partiel
Total des effectifs : 104 employés

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif autorise que l'effectif de la Direction de l'incendie passe de 103 employés (toute classification confondue) à 120 employés (incluant les postes autorisés en cours d'année 2012).

Que le Comité exécutif autorise la Direction de l'incendie à procéder à l'embauche de pompiers à temps partiel selon les conditions de l'entente de travail en vigueur en vue de former une banque de douze (12) candidats dont l'embauche débutera en 2012 et se complètera en 2013 en fonction des besoins et des nouvelles réalités opérationnelles.

**CE-2012-719-DEC AUTORISATION / APPELS D'OFFRES PUBLIC /
RÉALISATION DES MAINTIENS D'ACTIFS ET DE
RÉPARATIONS DANS LES DEUX (2) CASERNES
NUMÉROS 2 ET 4**

ATTENDU l'acceptation de deux (2) fiches de projet de nouvelle initiative pour la réfection des planchers de la caserne numéro 2 (3800, rue Pascal-Gagnon) ainsi que l'aménagement des locaux du personnel de la caserne numéro 4 (6741, boulevard Laurier) ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux s'élève à 133 558,85\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'incendie à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des maintiens d'actifs et de réparations dans les deux (2) casernes, soit la caserne numéro 2, 3800, rue Pascal-Gagnon et la caserne numéro 4, 6741, boulevard Laurier.

**CE-2012-720-DEC RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010 ET 2011 / SCHÉMA DE
COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE**

ATTENDU les rapports présentés par M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, concernant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques – rapport d'activités 2010 et 2011 de la MRC Les Moulins ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif approuve les rapports d'activités 2010 et 2011 de la MRC Les Moulins relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

Que copie de la présente résolution et des rapports d'activités soient transmis à la MRC Les Moulins.

**CE-2012-721-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
PEINTURE DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX
DU BOISÉ SITUÉE AU 2641, RUE BENOÎT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour des travaux de peinture à l'intérieur de l'usine de traitement des eaux du Boisé ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Michel Duguay, contremaître au service support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 31 mai 2012, au montant de 34 492,50\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour des travaux de peinture à l'intérieur de l'usine de traitement des eaux du Boisé.

**CE-2012-722-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
DÉMOLITION DE LA STATION DE POMPAGE SITUÉE
AU 144, 1^{ère} AVENUE**

ATTENDU QUE suite à la demande du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu et du Cabinet du Maire, le service du support technique et immeubles doit procéder à la démolition de la station de pompage située au 144, 1^{ère} Avenue ;

ATTENDU QUE cette station de pompage a été construite en 1974 pour desservir les citoyens de ce secteur mais est devenue désuète et non conforme aux nouvelles réglementations environnementales ;

ATTENDU QUE depuis les des travaux d'assainissement de 1995, la station est abandonnée au profit d'une nouvelle station construite sur la rue Bergeron ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Marc Lupien, coordonnateur au service support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 16 mai 2012, au montant de 66 168,11\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la démolition de la station de pompage située au 144, 1^{ère} Avenue.

Que l'autorisation soit octroyée conditionnellement à l'émission du permis de démolition.

Que les paiements soient pris à même la réserve d'assainissement.

**CE-2012-723-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'UN ÎLOT SUR LA
RUE DE L'ÉRABLE-NOIR ET DES REFUGES SUR LA
RUE DU BRUANT**

ATTENDU la construction récente d'un îlot sur la rue de l'Érable-Noir et des refuges sur la rue du Bruant ;

ATTENDU l'estimation pour l'aménagement paysager de ces constructions produite par Mme Catherine Dutil, chef du service aménagements paysagers à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 13 avril 2012, au montant de 47 113,31\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour l'aménagement paysager de l'îlot sur la rue de l'Érable-Noir et des refuges sur la rue du Bruant.

CE-2012-724-DEC PROPOSITION / MAISON DES JEUNES DE TERREBONNE / PATROUILLE ENVIRONNEMENTALE / ÉTÉ 2012

ATTENDU l'offre de services de la Maison des jeunes de Terrebonne relativement à la mise en place de la patrouille environnementale pour l'année 2012, soit du 18 juin au 24 août 2012 ;

ATTENDU QUE l'objet de l'offre de services consiste à :

- informer et sensibiliser les citoyens de la Ville de Terrebonne et les jeunes membres de la Maison des jeunes de Terrebonne sur les comportements environnementaux à adopter ;
- faire la promotion des divers programmes environnementaux offerts par la Ville de Terrebonne ;
- poursuivre l'ensemble des tâches de la patrouille énumérées à l'annexe de l'offre de services.

ATTENDU le rapport favorable concernant cette offre de services par la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, et de M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, d'accepter l'offre de services préparée par la Maison des jeunes de Terrebonne pour un partenariat dans le cadre d'une patrouille environnementale au cours de l'été 2012.

Que le cadre financier de la patrouille soit conforme au montage administratif et financier déposé par la Maison des jeunes de Terrebonne.

Que la Ville de Terrebonne accorde une aide financière au montant de 25 000\$ à l'organisme dans le cadre du financement de cette activité. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0158 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-725-DEC SOUMISSION / NETTOYAGE DES PUISARDS ET DES CONDUITES D'ÉGOUTS PLUVIAUX

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le nettoyage des puisards et des conduites d'égouts pluviaux (SOU-2012-50);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 avril 2012 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 mai 2012, à savoir :

	1^{ère} année	2^e année	Total
ABC Environnement inc.	49 226,55\$ t.t.c.	48 812,64\$ t.t.c.	98 039,19\$ t.t.c.
National Vacuum-Services Municipaux inc.	51 684,71\$ t.t.c.	55 999,03\$ t.t.c.	107 683,74\$ t.t.c.
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	63 030,67\$ t.t.c.	63 990,49\$ t.t.c.	127 021,16\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Kelly Sani-Vac inc.	67 450,08\$ t.t.c.	70 732,62\$ t.t.c.	138 182,70\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie ABC Environnement inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 10 mai 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **ABC ENVIRONNEMENT INC.**, datée du 3 mai 2012, pour le nettoyage des puisards et des conduites d'égouts pluviaux, et ce, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans, le tout pour un montant total de 85 270\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0149 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-726-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / CONSTRUCTION DE PAVAGE ET DE PISTE CYCLABLE SUR LE CHEMIN SAINT-CHARLES

ATTENDU QUE des travaux de pavage sont nécessaires sur le chemin Saint-Charles, entre la rue Bernard-Gagnon et la limite de la Ville de Charlemagne ;

ATTENDU QUE suite à une étude de réhabilitation du chemin Saint-Charles, il est recommandé de décohesionner le pavage ainsi qu'une partie de la fondation existante avant d'effectuer les travaux de pavage ;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels s'élève à 50 589\$ (t.t.c.) selon le barème des honoraires suggérés par l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (A.I.C.Q.) catégorie II ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux s'élève à 459 900\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction de pavage et de piste cyclable sur le chemin Saint-Charles, entre la rue Bernard-Gagnon et la limite de la Ville de Charlemagne.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 400.

CE-2012-727-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MONTÉE MASSON ET GRANDE ALLÉE

ATTENDU QUE des travaux de réaménagement de l'intersection montée Masson et Grande Allée sont nécessaires ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-206-DEC mandatant la firme BPR-Triax pour la confection des plans et devis ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder aux travaux et qu'ils sont prévus du mois de juillet 2012 au mois d'août 2012 ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux, en date du 31 mai 2012, s'élève à 1 732 472,04\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le montant des travaux nécessite de procéder à un appel d'offres public selon l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du

génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réaménagement de l'intersection de la montée Masson et Grande Allée.

Que les paiements soient faits à même les fonds des règlements numéros 416 et 519.

CE-2012-728-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC, DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS ET DE PAVAGE / RUES VALMONT, PATRICK ET LA 75^e AVENUE

ATTENDU QUE des travaux de remplacement de conduites d'égout et d'aqueduc et de réfection de bordures, de trottoirs et de pavage sur les rues Valmont, Patrick et la 75^e Avenue sont nécessaires ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-208-DEC mandatant la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. pour la confection des plans et devis ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder aux travaux et qu'ils sont prévus du mois de juillet 2012 au mois de septembre 2012 ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux, en date du 23 mai 2012, s'élève à 980 029,65\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le montant des travaux nécessite de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de remplacement de conduites d'égout et d'aqueduc et de réfection de bordures, de trottoirs et de pavage sur les rues Valmont, Patrick et la 75^e Avenue, selon l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de remplacement de conduites d'égout et d'aqueduc et de réfection de bordures, de trottoirs et de pavage sur les rues Valmont, Patrick et la 75^e Avenue.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 518.

CE-2012-729-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC DANS DIVERSES RUES / TECQ II

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réhabilitation de conduites d'égout et d'aqueduc sur diverses rues (SA12-7014) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 6 mai 2012 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 24 mai 2012, à savoir :

AquaRehab Eau Potable inc.	2 285 197,11\$ t.t.c.
Sanexen Services Environnementaux inc.	4 501 048,20\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie AquaRehab Eau Potable inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 24 mai 2012 par M. Benoit Grondin, ingénieur de la firme Cima+ ;

ATTENDU également le rapport daté du 24 mai 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 3 494 055,76\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la licence de l'entrepreneur n'est pas restreinte selon le registre de la Régie du bâtiment consulté le 6 juin 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **AQUAREHAB EAU POTABLE INC.**, datée du 24 mai 2012, pour la réhabilitation de conduites d'égout et d'aqueduc sur diverses rues, pour un montant de 1 987 560\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 518. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0167 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-730-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
RÉALISATION D'UN CADRE RÉGLEMENTAIRE ET
NORMATIF DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE LA CÔTE DE TERREBONNE / OFFRE
DE SERVICES / ASSISTANCE A LA MAÎTRISE
D'OUVRAGE / URBANOVA**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services professionnels pour la réalisation d'un cadre réglementaire et normatif du projet de développement durable de la côte de Terrebonne - Urbanova (SOU-2012-40);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 mars 2012 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 avril 2012, à savoir :

AECOM	99 453,38\$ t.t.c.
Bc2fp	134 520,75\$ t.t.c.
Plania	144 213,14\$ t.t.c.
Cima+	171 220,77\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 14,33 à la firme AECOM, un pointage de 10,85 à la firme Bc2pf, un pointage de 10,13 à la firme Plania, et un pointage de 8,66 à la firme Cima+, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme AECOM;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **AECOM**, datée du 17 avril 2012, pour la réalisation d'un cadre réglementaire et normatif du projet de développement durable de la côte de Terrebonne - Urbanova, le tout pour un montant de 86 500\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0178 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Il est également unanimement résolu d'accepter l'offre de services de la firme Cohésion Totale, datée du 1^{er} mai 2012, pour agir à titre de gestionnaire du projet, le tout pour un montant n'excédant pas 9 950\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0179 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Il est également unanimement résolu de créer un comité directeur, sous la coordination de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, qui sera composé de :

- Un représentant de la Direction générale ;
- Un représentant de la Direction de l'entretien du territoire, volet aménagement paysager ;
- Un représentant de la Direction du génie et projets spéciaux ;
- Toute personne que le Comité jugera opportun de s'adjoindre.

**CE-2012-731-DEC TOURNOI DE HOCKEY BALLE / PARC LE CASTELET
/ 9 JUIN 2012**

ATTENDU QUE, selon la politique d'utilisation des terrains sportifs extérieurs, la Direction du loisir et vie communautaire a effectué une location à M. Gabriel Dupuis afin d'organiser un tournoi de hockey balle le 9 juin 2012 au parc Le Castelet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser M. Gabriel Dupuis à tenir un tournoi de hockey balle au parc Le Castelet le 9 juin prochain, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site pour la durée de l'activité.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Produits comestibles et boissons alcoolisées

La vente ou le service de produits comestibles et de boissons alcoolisées est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site; toute autre personne ne peut pénétrer dans le parc avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2012-732-DEC RANDONNÉE MÉLI-VÉLO / UTILISATION DE VTT /
GPAT / 16 JUIN 2012**

ATTENDU QUE le Groupe Plein Air Terrebonne tiendra sa randonnée familiale à vélo (Méli-Vélo) le samedi 16 juin 2012, de 8h à 11h30 ;

ATTENDU QUE le Groupe Plein Air Terrebonne désire utiliser des véhicules tout terrain (VTT) pour l'encadrement des cyclistes ;

ATTENDU QUE le Groupe Plein Air Terrebonne a le mandat d'animation de la TransTerrebonne et de l'entretien des sentiers de raquettes et de ski de fond en hiver et qu'il y a lieu d'étendre cette autorisation pour toute l'année ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise le Groupe Plein Air Terrebonne à utiliser des véhicules tout terrain (VTT) pour l'activité Méli-Vélo.

Que le Comité exécutif autorise également le Groupe Plein Air Terrebonne à utiliser des véhicules tout terrain (VTT) et des véhicules d'entretien dans la TransTerrebonne.

Que ces véhicules soient clairement identifiés et utilisés uniquement aux fins prévues dans le mandat confié à l'organisme.

**CE-2012-733-DEC SORTIE DE VÉLO / ÉCOLE DU RUISSELET / 15 JUIN
2012**

ATTENDU la demande de l'école du Ruisselet située à Ville Lorraine pour tenir une sortie en vélo à partir de Lorraine jusqu'à l'Île-des-Moulins le 15 juin 2012 entre 9h30 et 10h et entre 12h30 et 13h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'école du Ruisselet à tenir une sortie en vélo à partir de Lorraine jusqu'à l'Île-des-Moulins (escorte policière de la 40^e à la 75^e Avenue) le 15 juin 2012 entre 9h30 et 10h et entre 12h30 et 13h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2012-734-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
CONSTRUCTION DU STATIONNEMENT, D'UNE
PATINOIRE ET D'UN SENTIER ÉCLAIRÉ / PARC DU
BOISÉ**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-397-DEC mandant la firme Nacev Consultants inc. pour la confection des plans et devis concernant la construction du stationnement, d'une patinoire et d'un sentier éclairé au parc du Boisé ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux s'élève à 846 376,97\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à publier un appel d'offres public pour la construction du stationnement, d'une patinoire et d'un sentier éclairé au parc du Boisé.

**CE-2012-735-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
CONSTRUCTION DU STATIONNEMENT ET DES
QUATRE (4) TERRAINS DE TENNIS / PARC ANGORA**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-396-DEC mandatant la firme Nacev Consultants inc. pour la confection des plans et devis concernant la construction du stationnement et de quatre (4) terrains de tennis au parc Angora ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux s'élève à 779 564,99\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à publier un appel d'offres public pour la construction du stationnement et de quatre (4) terrains de tennis au parc Angora.

**CE-2012-736-DEC SOUMISSION / ACQUISITION DE DISQUES
COMPACTS ET VIDÉOGRAMMES À CONTENU
MUSICAL**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'acquisition de disques compacts et vidéogrammes à contenu musical (SOU-2012-57);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 1^{er} mai 2012 à 11 h 09, à savoir :

Groupe Archambault inc. (SIE) Laval 34 492,50\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Groupe Archambault inc. (SIE) Laval s'est avérée conforme selon le rapport daté du 31 mai 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **GROUPE ARCHAMBAULT INC. (SIE) LAVAL**, datée du 27 avril 2012, pour l'acquisition de disques compacts et vidéogrammes à contenu musical, le tout pour un montant de 30 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0176 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-737-DEC SOUMISSION / ACQUISITION DE VIDÉOGRAMMES
2012-2013 POUR LES QUATRE (4) BIBLIOTHÈQUES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'acquisition de vidéogrammes (SOU-2012-58);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 1^{er} mai 2012 à 11 h 10, à savoir :

Groupe Archambault inc. (SIE) Laval 34 492,50\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Groupe Archambault inc. (SIE) Laval s'est avérée conforme selon le rapport daté du 31 mai 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **GROUPE ARCHAMBAULT INC. (SIE) LAVAL**, datée du 27 avril

2012, pour l'acquisition de vidéogrammes, le tout pour un montant de 30 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0177 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-738-REC SOUMISSION / RÉAMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES
ET AJOUT D'UNE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE AU
COMPLEXE AQUATIQUE DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le réaménagement des vestiaires et l'ajout d'une plate-forme élévatrice au Complexe aquatique de Terrebonne (SA12-6018) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 7 mai 2012 et dans le journal Le Trait d'Union le 6 mai 2012 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 mai 2012, à savoir :

Berloy Construction inc.	189 849,00\$ t.t.c.
Constructions Larco inc.	199 596,60\$ t.t.c.
Entreprises Smeriglio inc.	223 492,13\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
L'Archevêque et Rivest ltée	226 000,00\$ t.t.c.
Ardec Construction inc.	243 747,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Berloy Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 29 mai 2012 par Mme Julie Thouin, architecte de la firme Bergeron Thouin, architectes ;

ATTENDU également le rapport daté du 31 mai 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 246 753,72\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la licence de l'entrepreneur n'est pas restreinte selon le registre de la Régie du bâtiment consulté le 6 juin 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **BERLOY CONSTRUCTION INC.**, datée du 29 mai 2012, pour le réaménagement des vestiaires et l'ajout d'une plate-forme élévatrice au Complexe aquatique de Terrebonne, pour un montant de 165 121,98\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 177. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0174 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-739-DEC ENTENTE DE SERVICE / RAIM / ACCÈS À LA TOUR
DE TRANSMISSION SITUÉE AU 1480, CHEMIN
GASCON**

ATTENDU la demande d'autorisation de la Régie d'Aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) afin d'installer des antennes de communication sur la tour de transmission propriété de la Ville de Terrebonne située au 1480, chemin Gascon ;

ATTENDU QUE la RAIM désire utiliser cette tour afin de relier le système de surveillance de sa nouvelle station Terrebonne ouest située au 900, autoroute 640 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif autorise la RAIM à utiliser la tour de transmission située au 1480, chemin Gascon.

Que les frais reliés aux installations de la RAIM soient assumés par celle-ci.

Que le fournisseur retenu par la RAIM assume toute responsabilité envers la tour et pour toute perturbation au service de liaison de la fourrière municipale qui est tout à fait fonctionnel présentement.

Que les services utilisés par la Ville ne doivent pas être perturbés par la RAIM et son fournisseur, ces derniers devront diagnostiquer et rétablir la situation rapidement.

Que cette autorisation est valide pour une durée de deux (2) ans et pourra être renouvelée au besoin et selon le maintien en service ou non de cette tour à plus long terme.

CE-2012-740-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h.

Président

Secrétaire